



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dupuy tenue le 11 avril 2023, à 19 h 00, au Pavillon des sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1–Ronald Lévesque
Siège #2–Pascal Corriveau
Siège #4–Mario Boudreau
Siège #5–Denise Lessard-Morin

Sont absents :

Siège #3–Sylvie Germain
Siège #6–Rémi Kelley

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la session ouverte.

057-2023

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - Correspondance

04 - Adoption des procès-verbaux

04.01 - Séance ordinaire du 7 mars 2023

04.02 - Procès-verbal de correction – Règlement # 228 de dérogations mineures

05 - Trésorerie

05.01 - Approbation des comptes à payer :
Approbation pour le mois de **mars 2023**

- Liste des comptes : **120 396,39 \$**
- Liste des salaires : **29 601,36 \$**

06 - Administration et législation

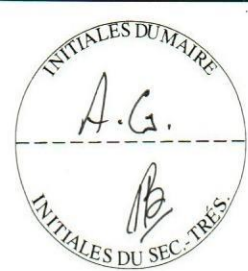
06.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement suivant :
➤ Projet de règlement sur les animaux

07 - Aménagement : Urbanisme et développement

07.01 - Demande de dérogation mineure–Lot 3 870 913

08 - Voirie locale

08.01 - Adjudication du contrat : TECQ–Réalisation des travaux



No de résolution
ou annotation

08.02 - Adjudication du contrat : TECQ–Surveillance des travaux

08.03 - Programme MTMQ - Programmes PPA-CE et PPA-ES

08.04 - Suivi : demande de rencontre avec le MTMQ (résolution
254-2022)

09 - Sécurité publique

09.01 - Étude d'opportunité–Mise en commun–Suivi

09.02 - Borne électrique

10 - Loisir et culture

10.01 - Camp de jour été 2023

11 - Santé et Bien-être

11.01 - Vitalisation

12 - Résolutions diverses

12.01 - Adhésion à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue

12.02 - Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition
d'immeubles

12.03 - Émission de permis

12.04 - Accès gouvernementaux et administratifs

12.05 - Redditions de comptes

12.06 - Consultant : ressources humaines

12.07 - Matières organiques–Mandat à la MRCAO

12.08 - Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux–
Association Multi-ressources La Dualco

13 - Affaires du maire et des conseillers

14 - Période de questions

15 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale intérimaire informe les membres du conseil de la
correspondance reçue :

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) :
 - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).
- Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) :
 - Participation financière



No de résolution
ou annotation

- Air Canada :
 - Suivi de la résolution 033-2023
- Les entreprises J.L.R. :
 - Projet-pilote pour la cueillette des matières recyclables et résiduelles

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

058-2023

04.01 - Séance ordinaire du 7 mars 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

059-2023

04.02 - Procès-verbal de correction – Règlement numéro 228 de dérogations mineures

Conformément à l'article 202.1 du Code *municipal du Québec*, la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la Municipalité, apporte des corrections au règlement numéro 228 de la Municipalité de Dupuy de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 tenue à 19 h, puisque des erreurs apparaissent de façon évidente de la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Les corrections sont les suivantes :

À l'article 5 du règlement, il est inscrit :

« *La dérogation mineure doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme numéro 230 tel qu'amendé au jour de la décision du conseil sur la demande.* »

Or on devrait lire :

« *La dérogation mineure doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur.* »

À l'article 7 du règlement, il est inscrit :

« *Seules les dispositions suivantes du Règlement de zonage numéro 224 et du Règlement de lotissement numéro 222 peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.* »

Or on devrait lire :

« *Seules les dispositions suivantes du Règlement de zonage et du Règlement de lotissement en vigueur peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure :* »



No de résolution
ou annotation

À l'article 8 du règlement, il est inscrit :

« En aucun cas les dispositions du Règlement de zonage numéro 224 et du Règlement de lotissement numéro 222 relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ne peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure. »

Or on devrait lire :

« En aucun cas les dispositions du *Règlement de zonage et du Règlement de lotissement en vigueur* relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ne peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure. »

J'ai dûment modifié le règlement en conséquence.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de correction tel que présenté.

05 - TRÉSORERIE

060-2023

05.01 - Approbation des comptes à payer

Approbation pour le mois de **mars 2023**

ATTENDU QUE la liste des dépenses autorisées et celle des salaires pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2023 ont été présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Mario Boudreau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des items suivants soient acceptées :

- A) Liste des comptes au montant de 120 396,39 \$
- B) Liste des salaires au montant de 29 601,36 \$

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

AVIS
ET
DÉPÔT

06.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur Pascal Corriveau donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement concernant les animaux



No de résolution
ou annotation

061-2023

07 - AMÉNAGEMENT : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

07.01 - Demande de dérogation mineure – Lot 3 870 913

Monsieur le conseiller Mario Boudreau précise la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Madame Nicole Breton explique les motifs de la demande.

ATTENDU QUE la demande concerne le lot 3 870 913 (490, 10^e et 1^{er} rang Est à Dupuy) et ayant pour objet :

- Profondeur du terrain non conforme (moins de 75 mètres).

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent la dérogation mineure suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- Profondeur du terrain de 75 mètres du lot 3 870 913 (490, 10^e et 1^{er} rang Est à Dupuy).

08 - VOIRIE LOCALE

08.01 - Adjudication du contrat : TECQ – Réalisation des travaux

À la suite de l'analyse des soumissions pour le renouvellement de conduites d'eaux pluviales dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), le 30 mars 2023, le comité de sélection recommande que le contrat soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit :

- Soumissionnaire : 9045-2491 Québec inc. - Entreprise Gaétan Jolicoeur;
- Prix : 843 526,45 \$ (taxes incluses).

Plus bas soumissionnaire conforme.

Quatre (4) soumissions ont été analysées.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde le contrat de services professionnels à la firme 9045-2491 Québec inc. – Entreprise Gaétan Jolicoeur, au montant de 843 526,45 \$ (taxes incluses).

Aucun montant et frais additionnels ne seront accordés, contrat adjugé au montant de 843 526,45 \$ (taxes incluses).



No de résolution
ou annotation

063-2023

08.02 - Adjudication du contrat : TECQ – Surveillance des travaux

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder un contrat pour la surveillance des travaux de renouvellement de conduites d'eaux pluviales

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DOCTROYER un contrat pour la surveillance des travaux de renouvellement de conduites d'eaux pluviales à la firme HKR Consultation pour un montant de 48 739,40 \$ taxes incluses.

064-2023

08.03 - Ministère des Transports et Mobilité durable – Programmes d'aide à la voirie locale : PPA-CE et PPA-ES

ATTENDU QUE le ministère des Transports et Mobilité durable du Québec met à la disposition des municipalités des programmes d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE deux (2) programmes sont disponibles :

- Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
- Projets particuliers d'aménagement d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES);

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPLIQUER sur les programmes de voirie locale proposés par le ministère des Transports et Mobilité durable du Québec;

DAUTORISER madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer et déposer les projets.

08.04 - Suivi : demande de rencontre avec le ministère des Transports et Mobilité durable (résolution 254-2022)

Une rencontre se tiendra le 10 mai prochain concernant la réduction de vitesse à l'entrée de la Municipalité et les autres demandes de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

065-2023

09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

09.01 - Étude d'opportunité – Mise en commun - Suivi

Monsieur Pascal Corriveau fait la présentation du rapport de la firme ICARIUM concernant l'étude d'opportunité relative à la mise en commun des équipements, des infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie.

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE POURSUIVRE l'étude d'opportunité relative à la mise en commun des équipements, des infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie; la première phase de l'étude étant terminée.

09.02 - Borne électrique

Des informations sont données concernant l'installation de la borne électrique.

10 - LOISIR ET CULTURE

10.01 - Camp de jour été 2023

Monsieur le maire, Alain Grégoire, précise qu'une entente est intervenue avec la Ville de La Sarre afin qu'un camp de jour soit offert aux citoyens de la Municipalité de Dupuy.

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DAUTORISER monsieur Alain Grégoire, maire, et madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer l'Entente traitant de l'offre de camp de jour aux citoyens de la Municipalité de Dupuy.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.01 - Vitalisation

Madame Nicole Breton précise qu'une rencontre sera organisée afin de poursuivre la démarche de vitalisation.

12 - RÉOLUTIONS DIVERSES

12.01 - Adhésion à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy renouvelle l'adhésion à l'organisme Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue au coût de 103,48 \$ (taxes en sus) pour l'année 2023-2024.

066-2023

067-2023



No de résolution
ou annotation

068-2023

12.02 - Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption du Règlement numéro 243-2023 régissant la démolition d'immeubles, la Municipalité de Dupuy a constitué un comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles, dit comité ayant le mandat d'évaluer les demandes d'autorisation de démolition et d'exercer tout pouvoir que lui confèrent ce règlement et la loi;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme les personnes suivantes afin de siéger sur le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles, pour une période d'un (1) an :

- Monsieur Alain Grégoire, maire et président;
- Monsieur Ronald Lévesque, conseiller et membre;
- Monsieur Pascal Corriveau, conseiller et membre;
- Madame Sylvie Germain, conseillère et membre;
- Monsieur Mario Boudreau, conseiller et membre;
- Madame Denise Lessard-Morin, conseillère et membre;
- Monsieur Rémy Kelley, conseiller et membre;
- Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire et membre.

069-2023

12.03 - Émission de permis

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal par intérim, monsieur Jean-Guy Hébert a remis sa démission en mars 2023;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy procède à la nomination de mesdames Cindy Legendre et Karolane Paquin-Pronovost responsables, par intérim, pour l'étude préalable à l'émission des permis pour la Municipalité de Dupuy.



No de résolution
ou annotation

070-2023

12.04 - Accès gouvernementaux et administratifs

ATTENDU QUE des personnes ont démissionné de leur emploi dans la Municipalité;

ATTENDU QUE ces personnes avaient les accès, les responsabilités et les autorisations :

- Autorisations : accès gouvernementaux : PGAMR, ClicSÉCUR et services électroniques;
- Accès : SEAO;
- Responsable : Alarme La-Sar inc.;
- Responsable : AccèsD;

Et

- Effectuer des achats pour et au nom de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy retire les accès, responsabilités et autorisations à la suite des démissions reçues.

071-2023

12.05 - Redditions de comptes

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉPOSER les redditions de comptes suite à la présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

072-2023

12.06 - Consultant : ressources humaines

ATTENDU QU'il y a toujours vacance à la fonction de directeur général;

ATTENDU QUE les démarches effectuées pour le recrutement n'ont pas été fructueuses;

ATTENDU QU'il y a lieu de requérir le support et l'expertise d'une firme externe;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR les services professionnels de la firme LEBLEU pour le recrutement du poste de directeur général et ce, suivant l'offre de services au montant de 5 577,50 \$.



No de résolution
ou annotation

073-2023

12.07 - Matières organiques – Mandat à la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

CONSIDÉRANT le projet de la Municipalité de Dupuy de procéder à l'acquisition de bacs de 240 litres pour la collecte résidentielle des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dupuy envisage de procéder à un appel d'offres commun pour cette acquisition;

CONSIDÉRANT les discussions en cours avec les municipalités locales du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest pour convenir d'une entente afin que la MRC soit mandatée pour procéder à un appel d'offres commun;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater la MRC d'Abitibi-Ouest pour qu'elle dépose, pour et au bénéfice de la Municipalité de Dupuy, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC – Volet II)*;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à déposer, pour et en son nom, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet II du *Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC – Volet II)*;

QUE la Municipalité de Dupuy précise le nombre de bacs résidentiels requis au tableau annexé, ce dernier faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC d'Abitibi-Ouest soit autorisée, pour les fins du dépôt de cette demande et de son traitement, à fournir au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) toute information pertinente;

QUE, à la suite de l'acceptation par résolution du conseil, du mandat par la MRC d'Abitibi-Ouest, la présente résolution sera effective.

074-2023

12.08 - Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – L'Association multi-ressources La Dualco

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QU'il y a trois (3) dates de dépôt de projets, le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'Association Multi-ressources de la Dualco souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes :

- Déblaiement lame tranchante;
- Reboisement;
- Scarifiage;
- Dégagement de plantation;
- Chemin;
- Subvention demandée : 101 452,55 \$;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER la demande d'aide financière de l'Association Multi-ressources la Dualco au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour un montant maximum de 101 452,55 \$.

13 - AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire, ainsi que les conseillers(ères), informent la population sur divers dossiers.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20 h 35 à 20 h 50.

15 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et fermée. Il est 20 h 50.

Alain Grégoire
Le maire

Nicole Breton
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 9 mai 2023

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation